

Madame, Monsieur,

Votre courrier a retenu toute notre attention et voici les éléments de réponse que je vous transmets de la part de Mme Camille Bedin, candidate à l'élection municipale de Nanterre.

- Que représente le centre social en trois mots clés?

Les valeurs de l'éducation populaire : dignité humaine, solidarité, démocratie.

- Quelle est pour vous son utilité sur votre commune ?

Offrir des lieux où chaque habitant, quel que soit son parcours et son histoire personnels, puisse exercer ses capacités créatrices avec les autres habitants, dans des projets utiles à tous et à lui-même.

- Comment qualifiez-vous son action ?

Le centre social et culturel C.S.C. , indispensable au cœur de nos grands quartiers d'habitat, invite les habitants à sortir de leur isolement, à s'impliquer dans la vie de leur quartier, à exercer la représentation - y compris au sein du conseil d'administration et dans les instances décideuses du C.S.C. -. La structure conserve son autonomie d'action à l'abri de diverses pressions politiques, dans un climat de coopération avec les autres acteurs du périmètre et ses financeurs.

- Quels engagements prenez-vous pour garantir la liberté associative de cette structure et soutenir la participation des habitants à la vie locale ?

Je souhaite bien formaliser une solide contractualisation basée sur des objectifs négociés et une évaluation dynamique incluant au moins une rencontre annuelle avec les élus locaux pour d'éventuels ajustements en fonction du contexte local.

- Comment envisagez-vous la coopération entre la municipalité et le centre social et culturel ?

Avec l'ensemble des acteurs associatifs oeuvrant dans le périmètre retenu, je souhaite, avec mon équipe et toutes les personnes impliquées dans le C.S.C. assurer une complémentarité d'offre d'intégration réciproque – habitants, institutions, élus locaux – visant notamment les citoyens les plus fragilisés.

- Comment comptez-vous renforcer les missions du centre social et ses moyens ?

Il s'agit davantage de faire vivre pleinement les missions déclinées à partir des fondamentaux mêmes du C.S.C.

Financements –

1. Avec la Caisse d'Allocations Familiales, le conseil municipal poursuivra le co-financement de la structure.

2. Des financements municipaux pourront être octroyés, en fonction de priorités négociées avec le monde associatif, basés sur la présentation de projets.

3. La maire et ses adjoints soutiendront les demandes présentées auprès d'autres institutions publiques, mais aussi auprès de la future Fondation de Mécénat de Nanterre.

Mme Camille Bedin compte sur vous pour largement diffuser ces éléments de réponse, sans les tronquer, et se tient à votre disposition pour poursuivre cette discussion. Elle vous invite à retrouver dans les jours à venir notre programme intégral sur son [site internet de campagne](#) sur lequel vous pouvez déjà trouver des compléments dans la rubrique "projet" que nous avons déjà diffusés dans toute la ville en novembre 2019.

Pour Camille Bedin et toute l'équipe,

Bien cordialement,

Marie Tran,

conseillère municipale de Nanterre,
Administratrice du CCAS de Nanterre